

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET DE VENTE

**Centre Ethic Etapes Patrick Varangot, Association Ty al Levenez, 37 avenue du R.P. Umbricht, 35400 Saint-Malo, SIRET : 77776950600018**

Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de réservation d'un séjour avec hébergement, d'une location de salle et de prestations annexes proposés par le Centre aux Clients.

### ART. 1- Application

L'activité accueil des groupes est applicable uniquement pour les groupes constitués d'un minimum de 10 personnes.

La demi-pension est obligatoire : 1 nuit + 1 petit-déjeuner + 1 repas ou panier repas.

Le nombre des repas doit alors être égal au nombre de nuits. Il est possible de prendre deux repas le même jour et de ne pas en prendre le lendemain.

A défaut du retour du contrat de réservation, la réception de l'acompte par Ethic Etapes Patrick Varangot implique l'adhésion totale du Client aux présentes Conditions Générales.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site Internet du Centre. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute réservation. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes Conditions générales de ventes qu'il accepte sans réserve. Elles seront annexées et feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Les présentes Conditions Générales de ventes sont communiquées au Client au moment de la réservation d'une prestation auprès du Centre. Elles sont accessibles à tout moment et téléchargeables sur le site

internet : [www.tourisme.ty-al-levenez.fr](http://www.tourisme.ty-al-levenez.fr)

Ces Conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la réservation..

### ART. 2 - Modalités de réservations

La réservation des séjours, locations de salles et autres prestations ne deviennent effectives qu'une fois que le Client a retourné le contrat complété et signé dans un délai de 15 jours et à réception de la confirmation par le Centre, et au versement (ou après encaissement) :

- Pour les réservations à plus de 30 jours du début de la prestation, d'un acompte,
- Pour les réservations à moins de 30 jours du début de la prestation, de la totalité du règlement,
- Pour les collectivités, à réception du bon de commande, sous réserve qu'il comporte tous les éléments obligatoires selon les textes en vigueur,
- Et dans tous les cas, sauf accord entre les parties.

Le Centre se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute réservation d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une réservation antérieure.

Chaque réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

### ART. 3- Tarifs

Les prix sont en Euros et TTC. La taxe de séjour est appliquée par jour et par adulte selon les textes en vigueur et conditions particulières fixées par Saint-Malo. Agglomération.

Ces tarifs sont appliqués à tous les membres du groupe, y compris les accompagnateurs et les chauffeurs (1 gratuité sera accordée par tranche de 21 personnes payantes).

Les tarifs précisés sur la proposition tarifaire sont fermes pour une durée de 3 mois à la date d'envoi par le Centre. A réception de la confirmation du Centre, les tarifs sont fermes, sauf modification ou instauration de nouveaux taux et taxes légales ou réglementaires imposés par les Autorités compétentes.

### ART. 4 - Modalités de paiement

Toute réservation fait l'objet du paiement :

- D'un acompte de 25 % minimum ou celui indiqué dans la proposition tarifaire, pour les réservations à plus de 30 jours du début de la prestation, puis d'un solde réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée du groupe,
- Un délai de 15 jours est accordé à réception de la confirmation du Centre pour effectuer le règlement de l'acompte. Passé ce délai, la conformation de la réservation sera annulée et les prestations seront remise en vente,
- De l'intégralité du montant de la prestation, pour les réservations à moins de 30 jours avant le début de la prestation,
- A 30 jours, via Chorus le cas échéant, à réception de la facture du Centre.

Le paiement s'effectue :

- En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux du Centre dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,
  - Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Ty al Levenez, et le cas échéant le Centre pourra demander la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité
  - Par virement bancaire à TAVS Patrick Varangot, Crédit mutuel de Bretagne, IBAN FR76 1158 (voir facture et/ou contrat), 9351 3700 3087 7734 339, BIC : CMBRFR2BARK.
  - Par chèque vacances : il est possible de régler par chèques vacances, soit en partie, soit en totalité. Il ne sera pas rendu de monnaie sur les chèques vacances.
- Le Centre adressera une facture au Client à l'issue de la prestation.

### ART. 5 - Droit de rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

### ART.6 Fourniture et réalisations des prestations

Au centre, vous n'êtes pas seuls, beaucoup de personnes de toutes nationalités se côtoient. Afin que votre séjour et le leurs soit le plus agréable possible, nous vous prions de respecter les règles internes au Centre.

Il est formellement interdit de fumer dans tous les locaux du Centre. Les animaux sont interdits dans le Centre. Il est strictement interdit d'introduire dans les chambres et toute partie du Centre des objets et substances illicites et/ou dangereux (armes, stupéfiants, etc.) ou tout type d'objet pouvant troubler la tranquillité des autres Clients (porte-voix, klaxons, etc.) ...

### ART. 6.1 - Arrivée et accès au Centre

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le Client doit le signaler par tous moyens au Centre et le Client supportera en totalité le coût des prestations réservées mais non consommées du fait du retard, sauf cas de force majeure (voir art. 10).

A l'arrivée, le personnel d'accueil du Centre remettra au responsable du groupe un dossier de présentation du Centre et les clés des chambres. Un point sera fait sur les prestations demandées ainsi que sur le nombre de personnes présentes sur site.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des voitures et bus est interdit dans le parc. Un parking extérieur non surveillé, donnant sur le boulevard Chateaubriand a été aménagé pour le stationnement des véhicules. Vous pouvez y accéder depuis l'avenue du R.P. Umbricht, en empruntant l'avenue Surcouf (2<sup>ème</sup> rue à droite après l'entrée du Centre). L'avenue Nicolleau est interdite au bus pour risque d'effondrement de la chaussée. A défaut de place sur le parking vous devrez stationner à l'extérieur en respectant les règles de stationnement du code de la route et autres arrêtés municipaux. Pour ranger les cycles vous pouvez demander les clés du local prévu à cet effet à la réception.

Le Centre est ouvert 24 heures sur 24 avec un accès surveillé. Après 23 heures, il faut faire appel au veilleur en sonnant au portillon qui vous ouvrira l'accès.

### ART 6.2 - Repas

Les services de repas doivent être confirmés en même temps que la réservation du séjour. Toutefois des services de repas peuvent être demandés au plus tard 15 jours avant l'arrivée, sous réserve que le Centre soit en mesure de les accepter. Ils peuvent par ailleurs donner lieu à un supplément de prix.

Toute demande de service ou modification d'horaire de repas doit être formalisée lors de la réservation.

Le nombre de couverts devra être confirmé au plus tard 15 jours avant la date des repas. Ce nombre sera retenu comme base de facturation. Pour toute baisse d'effectifs annoncée moins de 10 jours avant le début de la prestation, il sera facturé 2,50 € de frais de désistement par repas. Les repas annulés le jour de l'arrivée du groupe restent dûs.

Toute demande de régime alimentaire particulier devra être formulée 15 jours avant le début de la prestation, ceci dans le cadre des choix suivant (passé ce délai, nous ne serons plus dans la capacité d'y répondre) : Végans (sans produits d'origine animale), Végétariens (Pas de viande mais peut consommer œufs et produits laitiers), Allergies diverses. Attention, nous ne pourrions pas répondre à toutes allergies lourdes donnant lieu à un P.A.I. (Le centre n'étant pas fourni en viande Hallal, pour les Sans porc, un menu végétarien vous sera servi)

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner entre 7h30 et 9h30 (consulter la réception du Centre pour les petits déjeuners avant 7h30),
- Déjeuner à 12h30
- Dîner à 19h30

Le petit déjeuner est en self-service. Les repas sont servis à table. Une carte des boissons est à disposition en salle de restauration. L'introduction de boissons alcoolisées dans le Centre est interdite.

En fin de tous les repas, le client doit rassembler les assiettes, couverts et verres en bout de table.

En cas de commande paniers repas l'horaire de retrait devra être précisé lors de la commande.

### ART 6.3 - Salles de réunion

Les salles sont disponibles à la location de 8h30 à 22h au plus tard. Elles sont réservées prioritairement aux groupes qui sont hébergés et/ou qui prennent leurs repas dans le Centre. A défaut, la demande de réservation sera traitée au plus tôt un mois avant la date de la prestation.

Les salles sont réservées aux réunions à caractère privé. Les réunions publiques avec convocation par affichage ou presse sont strictement interdites.

En cas de non utilisation d'une salle de réunion ou d'annulation à moins de 30 jours avant le début de la prestation le centre conserve l'intégralité de l'acompte versé. Le Centre se réserve le droit de modifier une réservation de salle réservée en fournissant une salle équivalente.

Le nombre de participants à chaque réunion doit être confirmé avant la date de la prestation.

### ART 6.4 - Hébergements

Le Centre ne peut pas garantir le regroupement au même étage pour un groupe, ni garantir l'exclusivité d'un étage ou d'un bâtiment.

L'arrivée doit obligatoirement être prévue avant 19h00. Les clés des chambres pourront être retirées à l'arrivée à partir de 16h00 et rendues le jour du départ avant 10h00.

Un état des lieux doit être fait par le responsable du groupe dès son arrivée et toute anomalie doit être signalée immédiatement.

En raison de circonstances exceptionnelles, le Centre proposera de faire héberger les clients du groupe ou certains d'entre eux dans un hôtel à proximité sans aucune modification tarifaire.

### ART 7- Responsabilités

Le Centre garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des Services réservés et effectivement payés dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions générales de vente.

Le Client accepte et s'engage à utiliser les différents espaces du Centre (chambres, salles, restaurants, bars, lieux d'activités, etc.) raisonnablement au sens de l'article 1728 du code civil. Aussi tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le Centre à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué. Dans le cas où aucun règlement n'a encore été effectué, le Client devra s'acquitter du prix des nuitées consommées avant de quitter l'établissement.

Le Client sera tenu responsable de l'intégralité des dommages directs et/ou indirects, consécutifs, dont il est l'auteur, constatés ou qu'il pourrait causer au sein du Centre. En conséquence, il s'engage à indemniser le Centre à hauteur du montant desdits dommages, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus, frais de procédure et d'avocats engagés par le Centre.

### ART 8- Modifications

Toute demande de modification avant ou pendant le séjour ou de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à [reception@atal.bzh](mailto:reception@atal.bzh). Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable du Centre. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, le Centre est à la disposition du Client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

## ART. 9- Annulations

### 1) Annulation salle de réunion

En cas de non utilisation d'une salle de réunion à la date de réservation convenue ou d'annulation à moins de 30 jours avant le début de la prestation le centre conserve l'intégralité de l'acompte versé.

### 2) Annulation du séjour ou d'une autre prestation (hors salle de réunion et repas)

A - Si l'annulation intervient entre la date de confirmation du séjour et 90 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe, ou du début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve 50 % de l'acompte versé.

B - Si l'annulation intervient entre 89 et 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe ou de début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve 70 % de l'acompte versé.

C - Si l'annulation intervient entre 59 et 30 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe ou de début de la manifestation, l'Ethic Etapes Patrick Varangot conserve l'intégralité de l'acompte versé.

D - Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe ou de début de la manifestation, l'intégralité des sommes engagées est due.

### 3) Annulation partielle : réduction d'effectif (hors salle de réunion)

A - Annulation à plus de 30 jours du début de la prestation, il sera facturé un dédit de 5 € par personne et par jour sauf tolérance de l'établissement accordée pour exclure 10% de l'effectif annoncé des frais précités.

B - Annulation à moins de 30 jours du début de la prestation, il sera facturé le nombre de personnes initialement annoncés, soit 100%.

### 4) Annulation partielle : réduction de la durée du séjour (hors salle de réunion)

Toute réduction de la durée du séjour est soumise à l'accord de l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

A - Pour toute demande de réduction intervenant entre la confirmation du séjour et 90 jours avant l'arrivée du groupe, il sera facturé un dédit de 7 € par personne et par jour annulé.

B - Une demande de réduction intervenant entre 89 jours et 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe entraîne un dédit de 10 € par personne et par jour annulé.

C - Une demande de réduction intervenant moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée du groupe entraîne un dédit de 13 € par personne et par jour annulé.

### 4) Arrivée tardive

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées mais non consommées du fait de ce retard.

## ART. 10 - Cas de force majeure

Le Client et le Centre ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit de travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

## ART. 11—Divers

### 1) Formalités spéciales

Le client fait son affaire de toutes déclarations ou demandes d'autorisation préalables éventuellement nécessaires qui doivent être effectuées auprès des organismes ou toutes administrations du lieu de situation de L'Ethic Etapes Patrick Varangot. En aucun cas, L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable du défaut de ces déclarations.

### 2) Assurances

A - L'Ethic Etapes Patrick Varangot ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé par l'organisateur, sauf effraction.

**L'Ethic Etapes Patrick Varangot recommande vivement au client de souscrire l'assurance annulation. Le montant de l'assurance annulation à souscrire figure sur le devis. Vous reporter à la page jointe du présent contrat pour la souscrire.**

En cas de réduction d'effectif et/ou durée du séjour d'un groupe ayant souscrit à l'assurance annulation, le dossier est transmis à l'assureur qui procède au remboursement ou non des frais, en fonction des clauses de son contrat.

B - L'Ethic Etapes Patrick Varangot a souscrit auprès de la GROUPAMA un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il est susceptible d'encourir en qualité d'association de tourisme au titre des activités visées par la loi n° 92645 du 13 juillet 1992 et conforme aux dispositions des articles 20 et suivants du Décret n°94490 du 15 juin 1994.

3) En aucun cas, le client n'est autorisé à introduire à l'Ethic Etapes Patrick Varangot des boissons alcoolisées, des armes, des objets dangereux ou des stupéfiants.

### 4) Cession de contrat

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions, sous réserve d'en avoir informé l'Ethic Etapes Patrick Varangot par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour ou de la manifestation et sous réserve d'accord de l'Ethic Etapes Patrick Varangot.

## ART. 12 - Protection des données personnelles

Le Centre est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre réservation, à son suivi, à l'envoi de *newsletter*, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en adressant un courriel à [reception@atal.bzh](mailto:reception@atal.bzh), soit par courrier à Centre Ethic Etapes Patrick Varangot, 37 avenue du R.P. Umbricht, 35400 Saint-Malo, en justifiant de votre identité

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données personnelles du Centre : [reception@atal.bzh](mailto:reception@atal.bzh). Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées. Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## ART. 13 - Propriété intellectuelle

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet du Centre sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## ART. 14 - Droit applicable—Langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont soumises à la loi française.

Toute clause des présentes Conditions générales de vente qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent serait privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, ni affecter la validité des Conditions générales de vente dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée au Centre par courriel : [reception@atal.bzh](mailto:reception@atal.bzh) OU par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi le Centre et à défaut de réponse ou de réponse satisfaisante du Centre dans un délai de 60 jours, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal judiciaire de Saint-Malo pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Je soussigné(e)..... Agissant en qualité de .....

Déclare avoir pris connaissance des tarifs, des conditions financières et désistements, du règlement intérieur.

Je m'engage également à les accepter sans aucune restrictions. .

A ....., le.....

Signature et cachet de la Société

Responsable Réservations  
Ethic Etapes Patrick Varangot  
Signature

